

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 11 avril 2018

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à dix-neuf heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A donné pouvoir :

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Olivia RIVORY à Jean-Louis PERRIN

Adeline WEBER-GUIBAL à Véronique REISER

Isabelle SAUTREAU à Jean-Pierre LECHTEN

Absent excusé : Gilbert HENRY

A été élue secrétaire : Véronique REISER

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018-
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – CONVENTION DE
GESTION N°17/1169**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2017-112 du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un budget annexe de l'assainissement limité à retracer les flux financiers entre la Commune de Saint Marc Jaumegarde et la Métropole dans le strict cadre du mandat qui lui est confié, et ce, pour une durée d'un an.

CONSIDERANT l'obligation législative de voter le budget primitif avant le 15 avril 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, le conseil municipal par :

14 voix pour
voix contre
abstention(s)

ADOpte le budget primitif hors taxes arrêté comme suit et joint à la présente délibération :

Les crédits sont votés par chapitre en vertu de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif 2018 du service de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	142 445.00 €	142 445.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à facturer les dépenses relatives aux charges de personnel au 31 décembre 2018. Celles-ci viendront en recettes du budget principal.

Le Maire,
Régis MARTIN

Accusé de réception en préfecture 013-211300959-20180411-2018-31-DELIB- DE Date de réception préfecture : 12/04/2018
